

Rapport

Consultation nationale sur le nouveau cadre du développement post 2015

Résumé :

a. Date : 10 & 23 Mai 2013

b. Rapporteur : Abdelouahed El Ghazi

GSM : 212(0) 666 44 00 58

Mail : sociologue_abdel@hotmail.com

c. Nombre de participant.e.s : 77 dont 27 femmes

d. Liste des participant.e.s : voir annexe

- Types d'organisations présentes:

ONG étrangères	4	Etudiants	2
Organisation d'appui	3	Chercheurs / Universitaires	3
Santé comprise la	2	Réseau d'associations	3
Environnement	3	Citoyenneté	1
Femmes	4	Handicap	3
Education	2	Evaluation	1
Droits de l'homme	3	Volontariat	1
Jeunes et chantiers	5	Economie sociale	1
Culturelle	1	Retraités de l'enseignement	1
Développement local	5	Presse et journalisme	5

Position au sein de l'organisation :

Président.E	Vice Président	Trésorier	Secrétaire	Conseiller	Membre du CA et	Journaliste	Salarié : coordinateur, chargé de	Professeur - chercheur
13	9	3	4	1	19	5	10	3

- 2 étudiants et un consultant ont aussi prit part dans les travaux de la consultation.

e. Agenda utilisé :

- Consultations régionale à Béni Mellal et Tanger : 10 mai 2013
- Consultation nationale à Rabat : 23 mai 2013
- liste des présentations données :
 - o Plate forme des consultations
 - o Pourquoi un nouveau cadre de développement post 2015 ?
 - o Les OMD au Maroc : Expérience de l'Espace Associatif à travers les rapports parallèles (voir en annexes les fichiers électroniques en attachement)

f- Photos/vidéos : voir fichiers attachées

1. Processus de délibération et contexte politique :

Dans le cadre de son implication dans le processus international de concertation sur le nouveau cadre du développement post 2015, l'Espace Associatif – Maroc a organisé courant le mois de mai 2013 deux consultations régionales à Béni Mellal (Centre du Maroc) et à Tanger (Nord du Maroc) le vendredi 10 mai 2013 et la consultation nationale à Rabat le 23 mai 2013.

Les trois consultations ont été l'occasion pour 72 organisations de la société civile issues du monde rural et urbain, trois chercheurs universitaires et deux étudiants d'émettre leurs avis sur le nouveau cadre du développement à adopter après 2015.

Ces organisations œuvrent dans le développement local, les droits de l'homme et de la femme, des personnes en situation d'handicap, l'environnement, le développement durable, les retraités(troisièmes âge), l'urbanisation, la jeunesse, la santé, les chantiers (bénévolat) et le volontariat ainsi que des organisations non gouvernementales européennes basées au Maroc et quelques élus locaux.

Cette consultation a eu lieu dans un contexte socio économique et politique caractérisé entre autres par :

- L'adoption d'une nouvelle constitution en juin 2011 qui attribue à la société civile la place de partenaire dans l'élaboration des politiques publiques et des lois ;
- La montée en force des mouvements sociaux et des jeunes à travers le mouvement de 20 février,
- Le changement dans le rôle de la femme du à son accès au marché de travail, au centre de décision politique et ses conséquence sur la famille et la société ;
- Le poids influent des multinationales aux dépens des états nations ce qui questionne le rôle de l'Etat ;

- Le déséquilibre démographique entre le rural et l'urbain avec un taux d'urbanisation qui atteint 64% ;
- Le passage d'un espace maîtrisé à un espace non maîtrisé : Transport, Logement, ;
- Fragilité de la stabilité politique du gouvernement en raison des divergences entre les composantes de la majorité gouvernementale ;
- Incapacité du gouvernement d'initier des chantiers de réforme socio économique pour améliorer les conditions de vie des classes défavorisées, à savoir la caisse de compensation, la lutte contre la corruption et l'économie de rente ;
- La continuité du phénomène de détention politique des militants de 20 février, l'oppression des activistes des droits de l'homme par l'Etat marocain, voire l'atteinte aux libertés individuelles exercé par des tendances idéologiques conservatrice ;
- Au niveau de l'Afrique du nord, le printemps démocratique en Tunisie et l'Egypte rencontre des difficultés pour instaurer une démocratie réelle et répondre aux aspirations des peuples après l'arrivée des islamistes au pouvoir, et l'ingérence du Qatar et de l'Arabie saoudite ;
- Au niveau de l'Afrique sub-saharienne, les facteurs de déstabilisation se sont accentués par des groupes armés intégristes ce qui représente une grande menace terroriste pour la paix au niveau du sahel et de l'Afrique de l'ouest.

a. Aspects positifs des discussions :

Les consultations ont été l'occasion pour :

- Actualiser le débat et la réflexion sur les problématiques et les priorités du développement au Maroc ;
- Se sensibiliser mutuellement sur l'importance de disposer d'un modèle de développement et faire une rupture avec le modèle « classique » qui repose sur la croissance ;
- Démontrer l'importance de fonder le développement sur les droits de l'homme à partir de plusieurs déclarations et conventions internationales,
-

b. Aspects négatifs des discussions :

- Le sentiment « d'incapacité » des OSC pour concevoir un nouveau modèle de développement pendant moins d'une journée avec un nombre réduit de personnes. « la société civile marocaine a-t-elle suffisamment de compétences pour pouvoir répondre aux questions liées au nouveau modèle de développement » déclare l'un des participants ;
- « l'échec » des OSC marocaines en matière de structuration d'une dynamique associative collective autour du suivi des OMD en raison de la complexité des indicateurs à utiliser, des difficultés liées à l'accès aux informations sur les réalisations, voire la fragilité des associations qui ne disposent pas des moyens et des compétences exigées pour mener le travail avec rigueur et professionnalisme ;
- La méconnaissance de la vision futur de l'acteur gouvernemental sur le

nouveau cadre du développement. « L'absence du PNUD et du Haut Commissariat au Plan (HCP) qui est l'interlocuteur gouvernemental pose problème au niveau de la réflexion sur le cadre d'où ma recommandation à réorganiser cette consultation sur deux jours en présence de tout les concerné » déclare Otman.

-

c. Positions nationales / régionales sur le processus sur l'après 2015

- Au niveau national, les consultations organisées par quelques départements du gouvernement marocain ont salué cette initiative de prolonger les efforts pour atteindre les objectifs du développement à travers un nouveau cadre. A l'heure actuelle, les informations sur les orientations du gouvernement marocain vis-à-vis du nouveau cadre restent indisponibles en l'absence de documents officiels.
- Dans le rapport des consultations sur les priorités du développement au Maroc après 2015 diffusé par le coordinateur résidant des nations Unies au Maroc, il souligne ce qui suit : « Par delà les origines et les clivages sociaux, les aspirations de la majorité des Marocains participants aux consultations ont trait fondamentalement au respect et à la réalisation des droits inscrits dans la Constitution et dans les conventions internationales signées par le Maroc. Deux thématiques transversales ressortent également de ces consultations : droits humains et lutte contre la corruption » P 18.
- Au niveau de la société civile, l'ANND dont l'Espace Associatif est membre a depuis peu de temps à travers sa lettre adressée au High Level Panel (HLP) a soulever l'importance du processus sur le cadre de l'après 2015 en insistant qu'il doit intégrer au moins cinq éléments fondamentaux dont le respect des droits de l'homme comme base de l'agenda d'après 2015.

Enjeux pour influencer les positions du Maroc vis-à-vis de l'agenda après 2015 :

Au niveau du Maroc les enjeux identifiés pour influencer prochainement sur les positions du gouvernement marocain résident au niveau des réformes à mettre en œuvre certains articles de la nouvelle constitution adopté en juin 2011, il s'agit de ce qui suit :

- Les recommandations de l'instance de l'équité et la réconciliation ce qui permettra d'élargir les choix des citoyens ;
- L'instauration d'un système de gouvernance publique pour lutter contre l'évasion fiscale, la corruption à partir du noyau dur qui est la bonne gouvernance au niveau territorial local ;
- Inclure le rôle incontournable des OSC dans le développement au cœur de la loi organique de la régionalisation élargie, et vis-à-vis des collectivités locales ;
- Les lois organiques liés aux articles de la constitution qui attribuent aux OSC un rôle important dans l'instauration de la démocratie participative (Article 12), la co-élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques publiques, la proposition des projets de lois (Articles 14 et 15) et l'accès à l'information ;

2. Bases conceptuelles :

a. Idées clés de la vision :

Pour un développement démocratique fondé sur le respect et la promotion des droits de l'homme y compris ses libertés individuelles garantissant l'éradication des écarts et des inégalités sociales dans le cadre d'une démocratie réelle inscrite dans un contexte international régi par les valeurs et les principes de la gouvernance acceptée par tous.

La vision du nouveau cadre doit être conçue à travers une mise en cohérence les divers textes, conventions, déclarations, résolutions des Nations Unies pour une définition opérationnelle universelle du droit au développement.

Cette vision repose sur / exige :

- la revue de l'ordre de gouvernance international ;
- la refonte de la place des multinationales et des économies au profit des droits de l'homme et du partage des richesses entre les peuples, les communautés et les

individus ;

- un lien inséparable et clair entre le développement et la démocratie ;
- un lien entre la pauvreté et la richesse ;
- l'abolition des « fonds de souveraineté » et les « caisses noires » des pays producteurs des armes et impliqués dans les guerres contre les peuples (USA, pays du Golf ...) utilisés pour désorienter les changements démocratiques dans certains pays ;
- la refonte des mécanismes internationaux de financement du développement (APD) par les pays du nord et des institutions financières internationales pour servir les buts du nouveau cadre ;
- au niveau national, reconnaître les collectivités locales comme acteurs essentiels pour l'atteinte des objectifs du développement. La collectivité locale / territoriale doit être reconnue dans sa vocation de développement global et pas seulement dans quelques secteurs. Un consensus universel devrait être au demeurant une source de renforcement des collectivités locales dans tous les secteurs du développement.

b. But :

Le nouveau cadre de développement doit en principe :

- Garantir aux citoyen.ne.s du monde l'accès aux droits socio économiques, culturels, environnementales et politiques, l'égalité et l'équité sociale ;
- La répartition équitable des ressources et des richesses entre les nations, les individus, les communautés de base et les territoires d'origine ;
- Permettre aux citoyens et à leurs organisations y compris les OSC d'être partie prenante dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques publiques nationales de développement ;

- Doter les acteurs de développement y compris les nations Unies des mécanismes de suivi évaluation et de redevabilité sur les résultats et non pas sur les efforts de développement sur la base des indicateurs et des statistiques sur les potentialités et les richesses économiques réels de chaque pays afin de savoir où et comment ont été investis. Ces mécanismes doivent avoir une force d'obligation après leurs ratifications par les Etats des pays concernés.

c. Principes :

- Equité
- Solidarité
- Transparence
- Participation
- Primauté des lois
- Respect des droits humains
- La Gouvernance internationale

d. Critères :

- Disposer des indicateurs et statistiques sur les potentialités et les richesses économiques réels du pays pour pouvoir par la suite savoir où et comment ont été investis ;
- Le droit de recours à la justice contre l'Etat (justiciabilité) en cas de non respect du contenu du nouveau cadre en considérant les objectifs de développement des droits de l'homme ;

- L'obligation de produire un rapport national annuel / biennuel sur les résultats qui permet englobe dans son contenu la diversité et la divergence des points de vue de tout les acteurs par pays.
- Le respect et la promotion de l'indépendance des OSC et son rôle de mobilisateur pour la concrétisation du contenu du nouveau cadre post 2015, voire la mise à sa disposition des moyens d'actions et de renforcement des capacités des OSC pour qu'elles soient en mesure d'accomplir leur rôle vis-à-vis du nouveau cadre ;
- Un cadre partenarial pluri acteurs internationale et national pour le financement du développement à travers des mécanismes transparents et efficaces garantissant l'atterrissage des financements chez les acteurs locaux de développement ;

e. Questions indispensables pour le futur cadre par ordre d'importance :

- Si les OMD sont prolongés dans le nouveau cadre sous forme d'une déclaration, comment passer de sa valeur éthique et politique vers un cadre obligatoire pour les pays et les Etat à l'instar de la déclaration universelle des droits de l'homme ? ;
- Comment garantir l'efficacité du financement international du développement à travers le cadre post 2015 et son impact réel sur les populations au niveau local par l'éradication des écarts et l'injustice sociale ?

f. Problématiques les plus cruciales :

Au niveau international :

- La réforme du système de gouvernance internationale au niveau des nations Unies ;
- L'engagement des pays producteurs des armes pour le financement du développement selon le cadre post 2015 ;

- La paix internationale et l'ingérence des puissances militaires et pétrolières dans les pays et son rôle négatif dans le blocage du changement démocratique ;
- Le néo-colonialisme, la colonisation et le terrorisme face à l'auto détermination et la souveraineté des peuples ;

Au niveau du Maroc :

- La Lutte contre la corruption au niveau national et local ;
- L'instauration de la bonne gouvernance et la participation démocratique des citoyens et citoyennes en intégrant la lutte contre la violence et la lutte contre les discriminations fondées sur le genre ;
- La mise en marche d'un système d'enseignement et d'éducation pour toutes et tous à travers l'école publique sur la bases des programmes qualitatifs intégrant les droits de l'homme;
- L'intégration de l'environnement dans les politiques et les stratégies des acteurs de développement, tout en instaurant des normes liées au respect de l'équité et l'égalité dans l'exploitation entre les territoires du pays ;
- La promotion des droits des personnes en situation d'handicap selon l'approche droit : santé, éducation, travail, accessibilités, emploi et participation... ;
- L'exode des habitants des zones montagneuses, l'éradication des ceintures de pauvreté dans les villes et la lutte contre l'urbanisation anarchique ;

- L'identité, la question nationale, la forme de l'Etat et l'instauration de la démocratie et le respect des libertés individuelles.